

Direction de la Solidarité
Service Tarification
des Établissements Sociaux

Colmar, le

ARRETE 2006 - 00335 DSOL

du **22 JUIN 2006**

**portant fixation du prix de journée hébergement 2006 du Foyer pour Adultes
Handicapés Graves « L'Etape » à Wittenheim**

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et
notamment l'article 45 ;

VU les propositions de l'établissement ;

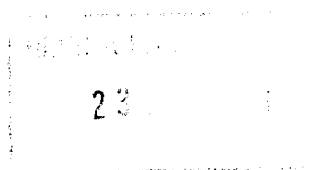
SUR proposition du Directeur Général des Services ;

ARRETE

ARTICLE 1er :

Pour l'exercice budgétaire 2006, les recettes et les dépenses prévisionnelles du Foyer pour Adultes Handicapés Graves « L'Etape » à Wittenheim sont autorisées comme suit :

Dépenses :	
Groupe I :	85 500,00 €
Groupe II :	576 243,33 €
Groupe III :	87 129,00 €
Incorporation du résultat :	0,00 €
Total dépenses :	748 872,33 €
Recettes :	
Groupe I :	703 702,33 €
Groupe II :	5 520,00 €
Groupe III :	39 650,00 €
Incorporation du résultat :	0,00 €
Total recettes :	748 872,33 €



ARTICLE 2 :

Le Prix de Journée applicable au Foyer pour Adultes Handicapés Graves « L'Etape » à Wittenheim est fixé à compter du 1^{er} janvier 2006 à :

121,11 €

Le tarif afférent à la réservation correspond au prix de journée hébergement ci-dessus mentionné diminué du forfait journalier hospitalier en vigueur.

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter soit de sa publication ou de sa notification, soit du rejet du recours gracieux, soit en l'absence de réponse pendant deux mois au recours gracieux

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur de la Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

LE PRÉSIDENT

DATE	Réception par le	23 JUIN 2006
	Publication - Mairie	27 JUIN 2006



La Sous-Présidente déléguée
Personnes Adultes Handicapées
en charge de l'arrêté

Sophie DINTINGER

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER